

COMMUNE DE LA BRIONNE

PROVES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023

Le trente juin deux-mille-vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de LA BRIONNE s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bernard LEFEVRE, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2023.

ORDRE DU JOUR :

- Adhésion de deux nouvelles communes au SDIC23
- Redevance occupation du domaine public routier par Orange
- Décision modificative au budget
- Devis La Poste
- Questions diverses

M. le Maire fait l'appel nominal.

Présents : Mme Marie-Joëlle LIMOUZIN, M. Sébastien LAMIER, Adjoint ;
Mme Céline FAURE-LAGORCE, MM. Jean-Michel ROBERGE, Christian LAFORET, David GIRARD, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mmes Anne VAN WALBEEK, Mathilde GROLIERE, Magali DECOURTEIX, Mr Franck RAPIN

Mme Céline FAURE-LAGORCE est élue secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 2 mai 2023

Il est approuvé à l'unanimité.

21-2023 ➤ Adhésion de deux nouvelles communes au SDIC 23

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n°2023-04/05 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 5 avril 2023 acceptant l'adhésion des communes suivantes : SAINT SILVAIN BELLEGARDE et SAINT QUENTIN LA CHABANNE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'adhésion au SDIC 23 des communes précitées.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	7
POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

22-2023 ➤ Redevance occupation du domaine public routier par Orange

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la déclaration d'occupation du domaine public routier d'ORANGE, et de l'article R20-53 du Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, fixant le montant de la révision annuelle.

Les redevances dues pour l'année 2023 s'établissent ainsi :

- aérien : $12,214 \times 62,60 = 764,60$
 - souterrain : $3,364 \times 46,95 = 157,94$
 - emprise au sol : $1,20 \times 31,30 \text{ €} = 37,56$
- Soit un total de **960,10 €**

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour mettre en recouvrement la somme de **960,10 €** correspondant à la redevance d'occupation du domaine public routier d'ORANGE pour l'année 2023.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	7
POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

23-2023 ➤ Décision modificative au budget

Aux fins de régularisation des prévisions budgétaires de l'exercice 2023, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

- C/615231 : + 6000 €
- C/6411 : - 6000 €

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	7
POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

24-2023 ➤ Devis La Poste

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la simulation tarifaire concernant le nouvel adressage de certains villages de la Commune.

Ce devis comprend le rapport méthodologique, l'audit et conseil, la réalisation du plan d'adressage, l'option pour la réunion d'accompagnement amont et la fin de prestation pour un montant de 3 286.58 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refuser le devis de La Poste et de réaliser cette opération par ses propres moyens.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	7
POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- Divers courriers ; informations diverses et questions diverses.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des deux devis reçus pour le changement de la fenêtre située dans l'escalier. Le devis de la société Naudon Mathé a été retenu pour un montant de 1 493.02 € TTC.

Madame Marie-Joëlle LIMOUZIN fait le point sur l'avancement du site internet.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental doit intervenir à la Gare au niveau de la route de la Colas pour constater l'étendue des dégâts et les réparations envisagées.

Monsieur Christian LAFORET a reparlé du problème d'élagage des arbres surplombant le réseau routier communal.

Affiché le 27 juillet 2023

La Secrétaire de séance,
Céline FAURE-LAGORCE

Le Maire,
Bernard LEFEVRE

SEANCE DU 30 JUIN 2023

- Délibération n°21-2023 ➤ Adhésion de de nouvelles communes au SDIC23
Délibération n°22-2023 ➤ Redevance occupation du domaine public routier par Orange
Délibération n°23-2023 ➤ Décision modificative au budget
Délibération n°24-2023 ➤ Devis La Poste

NOM – PRENOM	SIGNATURE	OBSERVATIONS
LEFEVRE Bernard Maire		
LIMOUZIN Marie-Joëlle 1^{er} Adjoint		
LAMIER Sébastien 2^{ème} Adjoint		
DECOURTEIX Magali		Excusée
VAN WALBEEK Anne		Excusée
FAURE-LAGORCE Céline		
ROBERGE Jean-Michel		
GROLIERE Mathilde		Excusée
LAFORET Christian		
RAPIN Franck		Excusé
GIRARD David		